MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

DLP-8-12-83274998

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

+CNE

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

24 Mai 1982 N° de série continue 228 Bulletin n° 12 bis

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les pluies du samedi au lundi 24 ont été très favorables aux contaminations car les températures étaient suffisantes.

C'est la deuxième période de grands risques.

Si la protection était insuffisante avant ces précipitations, intervenez d'urgence avec un produit pénétrant (voir notre Bulletin n° 10 du 4 Mai).

En effet, un risque important de contaminations primaires subsiste car 30 à 40 % du stock d'ascospores est encore présent dans les feuilles au sol.

La précédente période de risque (début Mai) a effectivement donné lieu à des contaminations primaires et la sortie des taches a commencé en fin de semaine dernière.

Dans les vergers mal protégés lors de cette période il en résulte donc, en plus, actuellement un risque important de contaminations secondaires.

CARPOCAPSE SUR POMMIERS, POIRIERS, NOYERS

Le vol a maintenant débuté en toutes régions.
Protection à l'aide de DIMILIN : un premier traitement doit être réalisé dès maintenant.
Autres produits : débuter la protection en Drôme - Ardèche et zone de Chanas - Roussillon (Isère).

EXPORTATION DE POMMES ET POIRES POUR LE CANADA

Les fruits doivent provenir obligatoirement et uniquement de vergers ayant subi l'ensemble des traitements phytosanitaires préconisés par le Service de la Protection des Végétaux dans le cadre de la lutte contre Leucoptera scitella. Le précédent cahier des charges est intégralement reconduit pour la campagne 82/83 et vous pouvez l'obtenir en vous adressant à l'AFCOFEL ou au Service de la Protection des Végétaux (55 rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3). Nous vous signalons que la liste des Stations agréées par le Service de la Protection des Végétaux sera définitivement close le 1er Juin 1982.

PETITS FRUITS

GROS BOURGEON DU CASSIS

La migration des acariens est maintenant terminée. Tout traitement devient donc inutile.

CEREALES

BLE

A part l'oïdium, les maladies du feuillage sont peu abondantes. En particulier, la septoriose semble pratiquement absente dans notre région cette année. Dans la plupart des cas le traitement à l'épiaison pourra donc être réalisé avec un produit associant un B.M.C. (ex. : carbendazime) à un dithiocarbamate (ex. : manèbe).

P24

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

VIGNE

AMENAGEMENT DE LA LUTTE
CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

-:-:-:-:-:-:-

Ce texte a été réalisé par un Groupe de Travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV) et du Service de la Protection des Végétaux.

Depuis plusieurs années la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne, grâce à l'emploi des spécialités commerciales à base d'imides cycliques (Sumisclex, Ronilan, Rovral) assure aux viticulteurs une protection satisfaisante. Cette lutte est conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer 4 traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (chutes des capuchons floraux ; fermeture de la grappe ; début véraison ; trois semaines avant récolte).

Mais l'apparition de souches résistantes du Botrytis cinerea à ce groupe de produits, ayant entraîné une protection insuffisante dans certaines parcelles en 1981 pose le problème de la stratégie de lutte contre la pourriture grise en des termes nouveaux.

Ce phénomène de résistance, directement lié à la fréquence des applications anti-botrytis a surtout été constaté en Champagne, Alsace et Bourgogne, vignobles où le nombre de traitements est élevé, parfois supérieur à 4 notamment en Champagne. D'autres zones, comme le Bordelais, sont également touchées, mais à un degré nettement plus faible et sans conséquence pratique jusqu'ici.

Il convient donc, pour la prochaine campagne de prendre toutes les mesures possibles pour essayer de limiter le développement de ces souches résistantes et ainsi d'éviter une trop grande perte d'efficacité des produits à base d'imides cycliques car les seuls autres fongicides utilisables, pour lesquels il n'existe pas de souches résistantes ont une action nettement plus faible.

- Les mesures prophylactiques ne sont pas à négliger. Elles doivent permettre de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Pour cela on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille ; palissage ; effeuillage, etc...). Les actions secondaires de certains produits peuvent également avoir des incidences sur la maladie :

  . L'application de traitements préventifs contre les attaques de tordeuses de la grappe (2e et éventuellement 3e génération), en limitant les possibilités de développement du Botrytis, a pour conséquence de réduire sensiblement le taux de pourriture.

  . Certains fongicides employés spécifiquement contre le mildiou (bouillie bordelaise à 2 %, folpel, captafol et dichlofluanide) ont une action limitante sur la pourriture grise alors que d'autres, de la famille des dithiocarbamates (manèbe notamment) peuvent la favoriser.

- Les vignobles ayant reçu le plus grand nombre de traitements avec les produits à base d'imides cycliques étant ceux qui présentent le pourcentage le plus élevé de souches résistantes, on ne peut que recommander une réduction du nombre des traitements avec ces produits.

C'est pourquoi tout en maintenant les préconisations de la méthode standard qui a fait ses preuves, pourrait-on aux stades de traitements préconisés par cette méthode, utiliser un produit moins performant à base de dichlofluanide ou de folpel pour les périodes à risque faible et réserver les produits de la famille des imides cycliques pour les périodes à risque élevé.

Bien sûr cette évaluation du risque, fonction du climat, n'est pas facile à faire actuellement mais un des éléments d'appréciation, à l'étude depuis peu, peut être fourni par le modèle de développement établi par M. STRIZYK de l'A.C.T.A. Ce modèle, dont 1981 aura été la première année d'une large expérimentation demande à être encore étudié et adapté aux conditions régionales avant d'être intégré dans tout système de prévision.

Mais devant le risque de développement des souches résistantes, pouvant entraîner une perte importante d'efficacité, les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de donner dès cette année des informations sur l'évaluation du risque permettant d'aider le viticulteur à adopter une stratégie de lutte.